

---

Pétition du citoyen Regnier, commandant à Granville (Manche), qui témoigne des dons de son équipage et demande à équiper le 4e bataillon de Dordogne, en annexe de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition du citoyen Regnier, commandant à Granville (Manche), qui témoigne des dons de son équipage et demande à équiper le 4e bataillon de Dordogne, en annexe de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 257-258;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32124\\_t1\\_0257\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32124_t1_0257_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de leurs lacs ou étangs qu'ils désireroient convertis en prés ou pasquiers: en même temps qu'ils y trouveroient leur intérêt particulier il en résulterait un plus grand avantage pour la République, parce que le sol des prés ou pasquiers défrichés étant plus propres à être cultivés et s'étant reposés depuis longtemps produiroit des récoltes beaucoup plus abondantes que celui des étangs ou leurs desséchés et, ayant le dit membre demandé que la Société délibère sur ces observations, la matière suffisamment discutée, la Société a arrêté qu'elle fera parvenir les d. observations à la Convention nationale à l'effet par elle d'en juger le mérite dans sa sagesse et d'ajouter par amendement à son décret du 13 frimaire la permission aux propriétaires d'étangs ou lacs sujets au dessèchement de les convertir si bon leur semble en nature de prés ou pasquiers à la charge par eux de défricher et ensemençer la même étendue de terrain dans des prés ou pasquiers d'hauteurs non arrosées et produisant peu d'herbes, avec l'approbation des municipalités.

P.c.c. : LECLERC (*secrét.*), FRAIRE (*secrét.*),  
GAILLARD (*v.-p.*).

Renvoyé au comité d'agriculture (1).

## 70

[J.A.R. Bourmault-Fleury, à la Conv.: s.d.] (2)

« Citoyens représentans,

Daignez me lire, et vous me ferez justice : par jalousie, mes ennemis ont fait ma perte... quoique je n'aye aucun reproche à me faire, n'existant pas même, contre moi, la plus légère probabilité. Offrant de prouver mon extrême patriotisme et que je ne suis point prole, ni leur ai jamais appartenu Je n'ai point émigré, ni personne de ma famille, puisque je suis seul de mon nom. Mon père étoit procureur à Meudon, près Paris. Je ne connois personne qui ait été plus victime que moi du despotisme, puisque l'autorité arbitraire m'a ravi ma liberté pendant 6 ans à la Bastille, à la Force. Ce n'est que le 8 juillet 1790 que le cy-devant Parlement m'a jugé en liberté. Depuis cette époque, j'ai servi de toutes mes forces ma patrie, et je me suis formé un établissement dont vous voyez un prospectus. Mes affaires sont immenses en correspondances, liquidations, recouvrements, vente de biens, fonds, dépôts d'actions, contrats et autres objets, prêts à porter au Grand Livre en vertu de procuration en mon nom, par des citoyens des départements qui m'honorent de leur confiance. Enfin des procès considérables à suivre dans tous les tribunaux et ces comptes à régler pour des sommes fortes avec divers.

Par mes opérations contentieuses et litigieuses, j'ai rendu, et suis en état de rendre à la République des services incalculables. J'ai à cet effet mis dans les papiers publics, et à ma porte : Comité de bienfaisance pour les infortunés, à qui on donne gratis des conseils et on suit leurs procès civils et criminels, etc...

(1) Mention marginale datée du 1<sup>er</sup> vent., et signée Voulland.

(2) F<sup>o</sup> 4613, doss. 2. Sect<sup>o</sup> de Bon Conseil.

Cela posé, citoyens représentans, je vous ajoute, que mon sort est digne de compassion. Ma maison est dilapidée; on vient de tout vendre chez moi; il ne m'est resté de fidèle, qu'un seul commis qui a sauvé du naufrage tous mes cartons remplis de titres; et si je sollicite ma liberté, ou une provisoire, c'est pour rendre les titres à qui ils appartiennent et satisfaire tous les réclamans. Voilà, citoyens représentans, les armes et les défenseurs que je prends pour l'obtenir. Et comme la République est juste et humaine, j'attends avec confiance, cette liberté chérie et n'emploierai près de vous, représentans, d'autre recommandation.»

BOURMAULT-FLEURY.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1).

## 71

GUFFROY. Un négociant de Paris, qui doit plusieurs sommes à des individus de Valenciennes, demande entre les mains de qui il doit déposer ces sommes. Comme dans ces villes il est plusieurs individus qui sont mis hors de la loi, ou dont les biens sont confisqués, je fais la motion de charger le comité de législation d'examiner la question s'il ne convient pas d'obliger les négociants de verser dans le trésor public les sommes qu'ils doivent aux citoyens des villes en état de rébellion ou au pouvoir des ennemis, sauf à rembourser ces sommes à qui il appartiendra.

Cette proposition est adoptée (2).

## 72

DUHEM: Vous vous rappelez l'incendie qui s'est manifesté à l'hôpital de Lille; vous connaissez le courage que les habitans ont montré pour arrêter les progrès des flammes; un d'eux étant monté sur un comble a eu le malheur de tomber; il laisse une veuve sans fortune qui réclame des secours.

Renuvoyé au comité des secours publics (3).

## 73

[Regnier, command' amovible à Granville, au présid. de la Conv.: 26 plur. II] (4)

« Citoyen président,

On ne peut donner trop de publicité à tous les

(1) Mention marginale datée du 1<sup>er</sup> vent., et signée Goupilleau.

(2) *Mon.*, XIX, 518; *J. Fr.*, 1<sup>er</sup> vent.; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> 415; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 551; *M.U.*, XXXVII, 28; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1151; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 99; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 551; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 515.

(3) *Mon.*, XIX, 517; *J. Fr.*, 1<sup>er</sup> vent.; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1151.

(4) *Débats*, n<sup>o</sup> 519, p. 22; *M.U.*, XXXVIII, 27; *Mon.*, XIX, 517; *J. Paris*, n<sup>o</sup> 416; *J. H. libres*, n<sup>o</sup> 62; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 515; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> 415; *C. univ.*, 2 vent.; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1151; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 99; *J. Fr.*, 1<sup>er</sup> vent. Mention ou extraits dans *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 551; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 551; *Batare*, n<sup>o</sup> 371; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 508.

actes qui tendent à l'affermissement de la République : le 4<sup>e</sup> b<sup>on</sup> de la Dordogne, récemment arrivé de combattre les rebelles de la Vendée, et retiré en cantonnement près Granville, vient de recevoir l'ordre de partir en poste pour Brest. Le général Vialle, persuadé que ces braves guerriers avoient besoin d'armes et d'habits, m'a donné ordre de faire tenir à leur passage 200 hommes bien vêtus et bien armés, pour se dépouiller en leur faveur.

J'ai commandé cent hommes du 9<sup>e</sup> et cent hommes du 12<sup>e</sup> bataillon de la Manche, en garnison dans Granville. Aussitôt les officiers du 9<sup>e</sup> bataillon sont accourus m'offrir leurs vêtements; ceux du 12<sup>e</sup> les ont suivis de près; mais les généreux soldats de la Dordogne ont tout refusé, *excepté les armes.* (*Applaudi.*)

Je dois encore te dire, qu'il tarde à nos braves armateurs et à nos valeureux marins, de recevoir tes ordres pour l'équipement de nos bâtimens. Le ministre vient de demander tout ce qu'il y en avoit au-dessus de vingt tonneaux. A cette nouvelle un cri de *Vive la République* a retenti de tous les points de la ville et du port; et l'on n'entend plus que chanter : *En Angleterre nous irons*, etc. Hommes, femmes et enfans travaillent à l'armement. Tous veulent s'embarquer, tous veulent exterminer le tyran d'Angleterre et ses vils suppôts; tous veulent y planter l'arbre de la liberté.

Tu vois, citoyen président, que les Granvillais sont bien tels que Lecarpentier les a peints à la Convention. Salut et fraternité.»

REGNIER.

*Applaudi.*

Mention honorable. Intertion au bulletin (1)

## 74

La municipalité de Saint-Martin, district de Boulogne-sur-Mer, annonce qu'elle a érigé sa ci-devant église, aussitôt l'abdication de son ministre, en temple de la Raison, et a déposé sur l'autel de la patrie, 9 marcs 5 onces d'argenterie, le fer et le cuivre de cette église. La Société populaire a monté, armé et équipé un cavalier; et de concert avec la municipalité, elle pourvoit, chaque mois par une souscription, au soulagement des pauvres. Cette commune a donné pour les défenseurs de la Patrie, 156 chemises et 135 livres 5 s.

Mention honorable (2).

## PIÈCE ANNEXE

[*La Sté popul. de Montfort-le-Brutus, à la Conv., 13 pluv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

Le triomphe de la liberté est assuré; le royalisme, l'aristocratie et le fanatisme, sont vaincus,

(1) B<sup>on</sup>, 1<sup>er</sup> vent.

(2) B<sup>on</sup>, 1<sup>er</sup> vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVII, 26; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> 415.

(3) F<sup>17A</sup> 1009<sup>B</sup>, pl. 1, p. 2005.

par le courage et la raison des vrais sans-culottes. Mais, Citoyens Représentants, l'objet important qui nous occupe en ce moment et qui intéresse la chose publique est le remplacement du culte superstitieux.

Partout, l'empire de la raison n'a trouvé aucune résistance; il a, au contraire porté la joie dans les cœurs en détruisant les préjugés funestes auxquels des siècles d'erreurs avoient mis l'homme en proie.

Cette victoire, Citoyens représentants, ne doit pas ralentir les efforts des républicains, à propager les principes d'une révolution régénératrice du monde.

L'ignorance seule causa tous nos maux, ce n'est donc que par des instructions sagement méditées qu'on peut parvenir en éclairant les citoyens, qu'on les conduit dans le chemin du bonheur. Ils désirent ces instructions et les en priver en ce moment qui doit tout décider, ce serait les forcer à regretter le monstre qui les dévorait.

Pour désarmer la malveillance féconde en projets destructeurs de l'ordre social, les citoyens doivent, les jours de décades, entendre la saine morale de la philosophie où ils entendaient les discours absurdes et théologiques des prêtres. C'est dans ces jours qu'ils doivent apprendre à aimer leur patrie, comme la soumission aux lois d'où leur bonheur dépend.

Les Sociétés populaires dont les fonctions sont de surveiller les ennemis doivent seconder les efforts de la Sainte Montagne, mais les moyens leur manquent pour répondre à leur zèle par le défaut de fonds.

Tel est, Citoyens Représentants, le but de notre pétition. En conséquence, nous demandons que vous mettiez des fonds à la disposition du Ministre de l'Intérieur qui les remettra à celles des Sociétés populaires, sur leurs demandes, toutefois en rendant compte de leur emploi, pour subvenir aux frais des commissaires qu'elles nommeront à l'effet de prêcher dans les communes les jours de décades, l'amour des lois, de la liberté, de l'égalité, la haine des tyrans et du fanatisme.

La Société de Montfort le Brutus aime à croire, Citoyens Représentants, que vous accueillerez favorablement une demande qui ne tend qu'à l'affermissement de la République.»

BONNIN (*présid.*), COCHIN (*vice-secrét.*).

Renvoyé au comité d'instruction publique, par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale datée du 1<sup>er</sup> vent., et signée Audouin.